



## **AVIS PUBLIC**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, greffière de la Ville de La Sarre, que lors de l'assemblée régulière du conseil qui se tiendra le mardi 4 mai 2021 à 19 h, le conseil rendra des décisions sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

### **Demande de dérogation mineure au 18, chemin du Golf**

Le propriétaire du 18, chemin du Golf souhaite obtenir une dérogation mineure pour la construction de deux abris secondaires de 12 x 24 pi en cour avant.

Les effets de l'octroi de cette dérogation mineure seraient de permettre l'installation de deux abris secondaires en cour avant même si certaines dispositions du règlement de zonage ne sont pas respectées.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à ces demandes de dérogations mineures.

DONNÉ À LA SARRE  
CE 14 AVRIL 2021

Sylvie Lafleur  
Greffière adjointe